Réforme de l'OCM Banane

L'Union européenne cherche à faire la preuve par neuf

Le 1er janvier 2006, un système tarifaire a pris la place du système contingentaire en vigueur dans l'UE depuis 1993. Le droit de douane est désormais de 176 euros/tonne. Seules les origines ACP sont exemptées de ce droit pour une quantité limitée à 775 000 t. Au-delà c'est le régime commun qui s'applique. Les répercussions sur l'équilibre du marché sont difficiles à prévoir. Il reste encore au nouveau régime à subir l'épreuve du feu.

« *Au moins maintenir l'accès total au marché pour les fournisseurs de bananes NPF* ». Cette formule ésotérique représente beaucoup pour les intervenants du marché mondial de la banane. En effet, cette règle, décidée en avril 2001 entre Européens et Américains-Equatoriens, est le fil conducteur de la réforme de l'OCM Banane. Respecter cet engagement, c'est s'assurer que l'OCMB nouvelle formule est « OMC compatible ».

Après deux propositions rejetées, l'UE a fait le 29 novembre 2005, avant le début de la conférence OMC de Hong Kong, une dernière offre : droit de douane de 176 euros/tonne pour tous et droit nul pour les ACP jusqu'à 775 000 t et régime général au-delà de ce volume. On annonçait une bataille entre les adeptes du statu quo, ceux qui demandaient à l'UE de ne pas réviser une nouvelle fois à la baisse le droit proposé et enfin les tenants d'une baisse drastique du droit. La banane, mieux que le coton ou le sucre, serait la pierre d'achoppement de la conférence. Le prétexte à faire imploser le système multilatéral était enfin trouvé.

L'illusion n'a été que de très courte durée. Pour la forme, un échange de vues sur la banane a bien eu lieu. Le Honduras a même annoncé qu'un désaccord remettrait en cause la conclusion d'un accord global. Le Nicaragua ou encore les ACP Caraïbes ont aussi tenté de faire pencher la balance dans un sens ou dans l'autre. Rien n'y a fait. Les grands animateurs de cette conférence (Europe, États-Unis, Brésil, etc.) avaient d'ores et déjà décidé de ne pas s'affronter sur le dossier bananier.

Après une année d'intenses négociations et de nombreuses déceptions, la Commission européenne a donc remporté une victoire. Elle a su imposer un compromis à tous les États membres de l'UE et profiter d'une volonté des membres décisionnaires de l'OMC de ne pas envenimer les discussions multilatérales à cause du seul dossier banane. D'autant que la Commission s'est engagée à apporter en 2006 la preuve matérielle de la compatibilité du nouveau régime avec les engagements de l'UE. Elle met en place pour cela un système de surveillance des quantités mises en marché via la délivrance de certificats qui n'ont d'objet que le seul suivi statistique. L'augmentation du volume importé, voire *a minima* son maintien, sera la preuve que le nouveau régime crée les conditions du maintien de l'accès total au marché bananier européen.

Round d'observation ?

Pourtant, deux questions restent en suspens. Le contrat de l'UE sera-t-il rempli si une origine très compétitive augmente rapidement, et aux détriments des autres fournisseurs, ses parts de marché ? On connaît le potentiel productif de l'Équateur et ses réserves de productivité. L'autre interrogation porte sur le niveau de prix pratiqué en Europe. Car la déréglementation ne doit pas être synonyme de déstructuration et de dévalorisation du produit. Dans un tel cas, opérateurs et surtout producteurs seront pénalisés, sans pour autant que les consommateurs européens bénéficient d'une baisse des prix au détail. Appauvrir l'amont pour enrichir la grande distribution européenne, en prélevant au passage et au bénéfice des différents budgets européens un droit de douane de 3.25 euros/carton (176 euros ou 211 USD par tonne), ne doit pas être l'aboutissement de tant de discussions et le point final de treize années d'OCM Banane.

La situation en ce début d'année 2006 donne pour l'instant raison au dispositif européen. Les fournisseurs latino-américains approvisionnent le marché européen sans plus aucune contrainte règlementaire. Force est de constater que l'avalanche de volumes prévue dès le 1er janvier n'a pas encore eu lieu. Les flux non traditionnels sont pour l'instant inexistants et les marchés méditerranéen et russe, bons indicateurs de l'évolution de la conjoncture à court terme, ne montrent aucun signe de faiblesse. Doit-on en conclure que le dosage européen est le bon et suffit à organiser un marché de plus de 4.6 millions de tonnes ? A court terme, la cause européenne est servie par une pression relativement faible de l'offre. En effet, les aléas climatiques qui ont affecté les principales zones de production limitent pour l'instant les disponibilités. Les prix à la production sont d'ailleurs très élevés. Le prix FAS Équateur dépasse dans certains cas les 7 USD/carton. Pour autant, certains considèrent que le marché se trouve dans une période d'observation. En effet, dès la phase de transition passée, à la faveur de l'augmentation des disponibilités mondiales et de prix import en Europe attractifs (plus de 14 euros/carton, soit près de 17 USD), l'offre sur le marché pourrait se développer. Une plus faible structuration du marché européen due à la réforme ainsi que l'appétit de la grande distribution pourraient alors faire entrer le marché dans un cycle baissier. D'ores et déjà, le comportement de certains opérateurs européens souhaitant conserver ou étendre leurs parts de marché avec de grandes enseignes de distribution fait craindre le pire. L'heure doit être à la valorisation du produit auprès des distributeurs et des consommateurs. Toute autre politique conduirait la filière dans une spirale infernale de baisse des prix ■

Denis Loeillet, Cirad
denis.loeillet@cirad.fr